

PROCUREZ-VOUS UN BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE POUR SEULEMENT 10\$

Réservez votre baril via le formulaire en ligne ou présentez-vous au bureau municipal

453, rue Saint-Denis
www.saint-alexandre.ca
450 346-6641



Dans le cadre de son plan d'action visant la réduction de la consommation d'eau potable, la Municipalité de Saint-Alexandre offre l'opportunité aux propriétaires de se procurer un baril récupérateur d'eau de pluie à un prix très avantageux.

D'une valeur de 60\$, le baril est offert aux propriétaires pour seulement 10\$, la balance de 50\$ étant subventionnée par la Municipalité.

Le baril est fait de plastique solide avec une capacité d'environ 200 litres. Sa première vie était d'usage alimentaire, il n'a donc jamais contenu de produits chimiques. Il a été transformé pour en faire un baril récupérateur d'eau, ce qui en fait un objet doublement écologique !



PROGRAMME DE SUBVENTION

La Municipalité de Saint-Alexandre offre un programme de subvention pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie afin d'économiser l'eau potable et favoriser la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage du potager, de la pelouse, travaux de nettoyage, de compostage et tous les autres usages pour lesquels l'eau potable n'est pas requise.

Les barils sont en vente à l'Hôtel de ville situé au 453, rue Saint-Denis. La valeur de ceux-ci est de 60\$. La subvention correspond au montant de 50\$, donc le coût final d'achat est de 10\$.

REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

La consommation d'eau potable fournie par la municipalité double durant la saison estivale, principalement en raison de l'arrosage des pelouses, des jardins et par le remplissage des piscines.

L'eau de pluie est différente de l'eau potable. Avant comme source la nature même, elle se caractérise par une température proche de celle ambiante et par l'absence d'agents de désinfection. Elle est donc idéale pour subvenir aux besoins en eau des plantes et jardins.



Un baril récupérateur d'eau de pluie permet d'arroser vos potagers et aménagements paysagers et vos potagers en utilisant un arrosoir ou en y attachant un tuyau perforé. L'eau de pluie récupérée contribue à réduire l'écoulement des eaux de ruissellement dans les égouts municipaux.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

1) Se présenter au bureau municipal pour compléter le formulaire imprimé et procéder au paiement ;

ou

2) Réserver le baril via le formulaire en ligne au www.saint-alexandre.ca/services/environnement/programmes/ et se présenter au bureau municipal dans les 2 jours ouvrables suivants pour procéder au paiement.

Payable en argent comptant, chèque ou carte de débit.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- Être propriétaire d'une habitation résidentielle sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexandre. Si vous êtes locataire, demandez à votre propriétaire de faire la demande.
- La résidence doit être munie de gouttières.
- Installer le baril dans la cour latérale ou arrière pour respecter l'environnement et l'intimité des voisins.
- Une fois installé, fournir deux photos montrant :
 - l'installation du baril de près ;
 - un aperçu général de l'installation.
- Les photos imprimées doivent être signées et datées à l'endos. Le format minimum exigé est de 3 x 5 pouces. Elles peuvent aussi être envoyées par courriel.
- Autoriser un représentant de la municipalité à procéder à des vérifications, en personne ou par téléphone, sur la conformité de l'information fournie dans votre demande.
- La demande doit être acheminée au bureau municipal au plus tard le 31 décembre de l'année courante.

Maximum d'un (1) baril subventionné par résidence
Quantité limitée



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE
453, rue Saint-Denis, Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0
(450) 346-6641 | info@saint-alexandre.ca

INSTALLATION - ENTRETIEN

CHOISIR UN ENDROIT APPROPRIÉ

- Sous une gouttière ayant une surface minimale de récupération de 10 m²;
- Sur un sol compacté et au niveau.

INSTALLER LA BASE

- Entre 12 et 20 pouces au-dessus du sol (pour remplir un arrosoir et assurer un minimum de pression);
- Sur une base stable et solide (ex. : blocs de ciment et dalle de patio).

AJUSTER LA GOUTTIÈRE

- Faire une marque sur la gouttière à un pied au-dessus du couvercle et retirer le baril;
- Couper la gouttière à l'aide d'une scie à métaux;
- Installer deux coudes séparés par une section de gouttière d'environ douze pouces afin de diriger l'eau vers le baril;
- Ne pas jeter les bouts de gouttière retirés.

RACORDER LA PRISE DE DÉBORDEMENT pour éloigner l'eau des fondations en utilisant :

- Soit la partie coupée de la gouttière;
 - Soit un tuyau souple (1,5 pouce de diamètre) fixé au coude avec un collet.
- POUR ENTREtenir VOTRE BARIL :
- Nettoyer régulièrement le couvercle;
 - À l'automne, videz, déconnectez et nettoyez le baril avant le gel.

SI VOUS LAISSEZ VOTRE BARIL À L'EXTÉRIEUR POUR L'HIVER :

- Mettez-le à l'envers;
- Remplacez votre gouttière en vous assurant que l'eau s'écoule loin des fondations de votre maison.

IMPORTANT

- Pour la sécurité des enfants, assurez-vous que le couvercle soit toujours vissé solidement;
- Évitez de trop surélever le baril : il pèse 440 livres lorsqu'il est plein;
- L'eau de pluie est non potable et doit être utilisée en conséquence.